

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2012/029

Genève, le 21 mars 2012

CONCERNE:

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Etiquettes pour les peaux de crocodiliens et d'animaux à fourrure

1. Les informations ci-après sont données à la demande de l'Organe de gestion CITES des Etats-Unis d'Amérique.
2. Les Etats-Unis souhaitent informer les Parties qu'ils ont appris que les étiquettes CITES apposées sur certaines peaux d'alligators d'Amérique (*Alligator mississippiensis*) marquées conformément à la résolution Conf. 11.12 (Rev. CoP15), *Système universel d'étiquetage pour l'identification des peaux de crocodiliens*, pourraient présenter un système de fermeture défaillant.
3. Comme mesure plus stricte appliquée au plan national, les Etats-Unis exigent également que des étiquettes CITES soient apposées sur les spécimens à fourrure de lynx roux (*Lynx rufus*), d'ours brun (*Ursus arctos*), de lynx du Canada (*Lynx canadensis*), de loup (*Canis lupus*) et de loutre de rivière (*Lontra canadensis*) exportés depuis les Etats-Unis. Certaines étiquettes apposées sur des pelleteries pourraient également présenter un système de fermeture défaillant.
4. Les Etats-Unis ont constaté un taux de défaillance nettement supérieur à la normale pour les étiquettes apposées sur ces pelleteries et sur les peaux d'alligators d'Amérique. Ils mettent tout en œuvre pour déceler et remplacer les étiquettes présentant un système de fermeture défaillant.
5. Toute étiquette défaillante décelée préalablement à l'exportation sera remplacée. Les Etats-Unis ont temporairement autorisé l'utilisation d'étiquettes de remplacement numérotées US CITES LA MIS 00600001 à US CITES LA MIS 00660000 pour les peaux d'alligator de Louisiane et l'utilisation d'étiquettes de remplacement portant le code US CITES FWS REPL suivi d'un numéro séquentiel à sept chiffres pour tous les autres spécimens portant à l'origine une étiquette au système de fermeture défaillant.
6. Selon les Etats-Unis, il se peut que certaines étiquettes défectueuses aient échappé à l'attention et que certains systèmes de fermeture présentent une défaillance pendant le transport.
7. Tout pays importateur qui découvrirait une étiquette présentant un système de fermeture défaillant est invité par l'Organe de gestion CITES des Etats-Unis à le signaler à l'adresse de courrier électronique suivante: managementauthority@fws.gov. Les Etats-Unis pourront vérifier si les spécimens portant une étiquette défectueuse ont été acquis légalement grâce au numéro de l'étiquette et au numéro du permis d'expédition.
8. Toute Partie qui aurait des questions sur ce point ou qui aurait besoin d'informations complémentaires est invitée à contacter l'Organe de gestion CITES des Etats-Unis à l'adresse: managementauthority@fws.gov.